

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1609

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu

objet : Est Lyonnais - Parking des Panettes - Bilan de la concertation préalable

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pilon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1609**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu

objet : **Est Lyonnais - Parking des Panettes - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de vous proposer de délibérer sur le bilan de la concertation relative à la création du parking des Panettes à Meyzieu.

Par délibération du 11 janvier 2010, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application des articles L 300-2 c et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

I - Le déroulement de la concertation

La concertation pour les trois opérations d'accessibilité du Grand Montout (Accès Sud, Accès Nord et Parking des Panettes) s'est déroulée du 1er mars au 16 avril 2010, selon les modalités suivantes :

- trois dossiers de concertation (un par opération) et les cahiers de concertation ont été déposés dans chaque mairie concernée (Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, ainsi qu'à celle de Pusignan), et à la Communauté urbaine de Lyon,
- trois dossiers de concertation ont été mis en ligne sur le site internet du Grand Lyon,
- un lieu d'exposition sur le projet a été ouvert au public à Décines Charpieu, au 1, rue de la République, du 5 mars au 16 avril, les vendredis et samedis de 10 h à 15 h et à recueilli 95 visites,
- un avis administratif de concertation préalable a été affiché à la Communauté urbaine, dans les 57 mairies de la Communauté urbaine de Lyon, dans les 9 mairies d'arrondissement de Lyon ainsi qu'à la mairie de Pusignan,
- un avis administratif de concertation préalable a été publié dans le Progrès et le Tout Lyon,
- des réunions publiques se sont tenues dans chaque commune concernée : le 31 mars 2010 à Chassieu, le 8 avril 2010 à Meyzieu et le 9 avril 2010 à Décines Charpieu, elles ont compté respectivement 279, 206 et 179 participants, soit 664 au total.

Différents moyens ont été mobilisés pour informer de la tenue de chacune des réunions publiques :

- en complément de l'avis administratif visé ci-dessus, parution d'une annonce dans la presse locale dans les délais réglementaires,
- diffusion d'un dépliant dans les boîtes à lettres des riverains des communes concernées (5 000 invitations diffusées à Chassieu, 5 990 à Meyzieu et 7 780 à Décines Charpieu),
- des affiches ont été posées dans les lieux publics de chaque commune.

Enfin, lors des réunions publiques, un dépliant de synthèse des dossiers de concertation a été diffusé aux participants (édition à 5 000 exemplaires).

Cahiers de concertation

1 055 avis ont été exprimés dans les cahiers de concertation. Cependant, il s'avère que du fait de la simultanéité des concertations, certaines personnes ont exprimé trois fois le même avis sur chacun des trois projets dans chacun des cahiers de concertation.

Si les habitants de chaque commune se sont majoritairement exprimés sur les opérations d'aménagements de leur commune, la grande majorité des avis concerne la problématique relative à l'opportunité du Grand Stade et non les aménagements en eux-mêmes.

Les avis favorables sont minoritaires (environ 10 % des avis) et portent globalement sur l'amélioration de la desserte du secteur et le potentiel de développement du secteur du Montout généré par le projet du Grand Stade.

Le dossier ci-joint détaille les questions et remarques qui ont été émises dans les cahiers de concertation relatifs au parking des Panettes ainsi que les réponses que la Communauté urbaine de Lyon peut y apporter.

II - Principales observations du public - thèmes communs aux trois opérations :

Nuisances

Un grand nombre d'habitants s'inquiète des risques de nuisances générées par ces aménagements, tant du point de vue des conditions de circulation dans l'Est lyonnais (rocade surchargée, risque de paralysie des axes de circulation due aux fréquences de passages des navettes de bus et des tramways, etc.), que du point de vue du cadre de vie (sécurité des habitants en raison de l'afflux du public, nuisances sonores du trafic routier, stationnement sauvage à proximité du stade, etc.).

Il convient de préciser que de nombreuses études ont été menées sur l'accessibilité au Grand Stade par l'ensemble des collectivités concernées par les projets (Communauté urbaine de Lyon, Conseil Général, Sytral, Etat). Les principaux objectifs de ces études sont d'utiliser en priorité les transports en commun, de maîtriser les trafics dans les zones urbaines et d'utiliser les infrastructures routières à fort gabarit existantes tout en s'assurant du maintien de leur bon fonctionnement.

En réponse aux inquiétudes relatives au risque de dégradation des conditions de vie, les études d'avant-projet et les études d'impact qui seront réalisées d'ici fin 2010 et présentées lors de l'enquête publique, permettront de préciser les aménagements ainsi que les mesures à envisager pour compenser les éventuelles conséquences dommageables des projets sur l'environnement et la santé, conformément à la législation en vigueur.

Financement

De nombreuses remarques portent sur le principe du financement par les collectivités publiques des accès à un équipement privé. D'autres mettent en doute leur utilité même, en observant que leur utilisation serait limitée aux grands événements, soit environ 35 jours par an.

En réponse à cette observation, il convient de noter que la majorité des aménagements seront utilisables tout au long de l'année, notamment la rue Élysée Reclus et sa piste cyclable à Décines Charpieu, la piste cyclable créée le long de la voie bus entre Chassieu et Décines Charpieu, les 500 places du parking relais des Panettes de Meyzieu et le mail public au nord du Grand Stade à Décines Charpieu.

III - Principales observations du public sur l'opération Parking des Panettes

Les observations défavorables au parking des Panettes le considèrent peu valorisant pour l'entrée de ville de Meyzieu et susceptible d'être un frein au développement économique de la commune.

Il convient de préciser que la présence de lignes électriques aériennes sur les trois quarts du site, empêche toute installation d'entreprise sur ce site.

Par ailleurs, le traitement du parking sera paysagé, dans la continuité de la ZAC des Gaulnes, et la majeure partie des surfaces de cet aménagement restera perméable.

Capacité du parking relais :

Certaines personnes regrettent que le parking relais ne comprenne que 500 places supplémentaires sur les 4 000 places créées.

Les besoins ont été estimés aujourd'hui à 500 places par le Sytral. Si ces besoins évoluent, la part réservée à l'usage en parking relais pourra être augmentée.

Conditions de circulation sur la RD 302

Un grand nombre d'inquiétudes ont été exprimées à propos de la circulation sur la RD 302 et notamment sur la possibilité d'évacuer le parking en une heure les soirs de match.

Les études préalables ont montré que l'accès et la sortie du parking depuis la RD 302 pouvaient être gérés par des carrefours à feux jusqu'à concurrence de 4 200 places. Les études d'avant-projet devront permettre de configurer les carrefours pour assurer l'écoulement de ces trafics.

IV - Le bilan

Au-delà des nombreuses oppositions au principe même d'un projet de Grand Stade sur le site du Montout, le projet de création du parking des Panettes n'a pas été véritablement mis en cause dans sa conception.

La Communauté urbaine de Lyon s'engage néanmoins à porter la plus grande vigilance aux inquiétudes révélées par la concertation, notamment en termes de sécurité, de lutte contre le stationnement sauvage, de maintien des conditions de circulation et de limitation des nuisances pour les riverains.

La concertation sera poursuivie tout au long du projet avec les habitants. Les études d'avant-projet et les études d'impact qui seront contenues dans l'enquête publique permettront de préciser les aménagements ainsi que les mesures à prendre, conformément à la législation en vigueur, pour minimiser l'impact de ce projet.

Le bilan de la concertation relative à l'opération Parking des Panettes ne remet pas en cause la poursuite de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.